



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# ANNEXE 4

Toulouse, le 15 novembre 2019

DPE  
Direction des Personnels  
Enseignants

## POSTES RELEVANT DU MOUVEMENT SPECIFIQUE

Affaire suivie par :  
Bertrand Ducasse  
Téléphone  
05 36 25 74 66  
Courriel  
[Bertrand.ducasse@ac-toulouse.fr](mailto:Bertrand.ducasse@ac-toulouse.fr)

Adresse postale :  
CS 87 703  
31077 Toulouse  
Cedex 4

Adresse physique :  
75, rue Saint Roch  
31400 Toulouse

Il s'agit des postes :

- en classes préparatoires aux grandes écoles ;
- en sections internationales (et dans certains établissements à profil international) ;
- en sections binationales ;
- en dispositifs sportifs conventionnés (discipline PEPS) ;
- en classes de BTS dans certaines spécialités. Les professeurs de lycée professionnel sont autorisés à candidater, en fonction de leur discipline de recrutement, sur des postes en section de techniciens supérieurs (cf. annexe III du BO spécial n°10 du 14 novembre 2019) ;
- en arts appliqués : BT, BTS, diplômes des métiers d'art (niveau III), diplômes supérieurs d'arts appliqués (niveau II) ;
- en sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » avec complément de service ;
- de PLP dessin d'arts appliqués aux métiers d'art ;
- de PLP requérant des compétences professionnelles particulières ;
- de Directeurs Délégués aux Formations ;
- de certains psychologues de l'éducation nationale.

☞ ATTENTION : en cas de demande à la fois au mouvement inter-académique et pour une affectation dans un poste spécifique, cette dernière est prioritaire.

☞ CAS PARTICULIER : Les postes spécifiques nationaux proposés en Polynésie française sont à pourvoir dans le cadre d'une mise à disposition pour une période maximale de 2 ans renouvelable une fois, conformément au décret 96-1026 du 26 novembre 1996.